

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Délivrée par le  
Le Maire au nom de la commune

Dossier N° : DIA 061 145 25 D 0082

DOMFRONT EN POIRIAIE

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRIAIE

Place de la Roirie - Domfront 61700 - Domfront  
en Poiriaie

Tél: 0233306060 - Fax: 0233306067

Courriel: urbanisme@villededomfront.fr

BIEN: Immeuble: Bâti sur terrain propre

Décision n° 2025-82

Déposé le : 06/11/2025

Par : notaire

Maître Jérôme TURCZELL  
93 Rue Robert Schuman  
50720 BARENTON

Représentant de : Mr Roland THIMONIER et  
Mr Pascal CHANCEREL  
9 ter rue Lucien Sampaix  
75010 PARIS

Sur un terrain sis : 3 rue G. le Conquérant  
61700 Domfront en Poiriaie

Parcelle : AM 269  
Surface totale : 722 m<sup>2</sup>

Le Maire de DOMFRONT EN POIRIAIE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner susvisée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.210-1 et suivants.

Vu la délibération du Conseil Municipal, donnant délégation à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le PLU approuvé le 24/02/2006 et modifié les 09/07/2009, 09/09/2011 et 14/12/2017 ;

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du code de l'urbanisme, la ville de DOMFRONT EN POIRIAIE,

**DÉCIDE :**

Article Unique:

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain et renonce à acquérir les biens indiqués ci-dessus.

Le 7 novembre 2025

Le Maire  
Bernard SOUL



Accusé de réception en préfecture  
061-200059194-20251107-DECISION2025-82-AU  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025